



Règlement championnat de France des clubs de division 3 de triathlon et duathlon 2024

Tous les clubs souhaitant participer au championnat de France des clubs de division 3 devront déposer un dossier auprès du CTL.

Pour la saison 2024, le championnat de France des clubs de D3 de triathlon et de duathlon sera déroulera sur les courses suivantes :

Duathlon :

Manches régionales de duathlon :

- **17 mars 2024** : duathlon de Châteaulin (29)
- **30 mars 2024** : duathlon CLM par équipe de Liffré (35)

½ finale :

- **01 septembre 2024** : duathlon de Plouay

Finale :

- **29 septembre 2023** : duathlon de Châteauroux (36)

Triathlon :

Manches régionales de triathlon :

- **21 avril 2024** : triathlon CLM par équipe de Coëtquidan
- **26 mai 2024** : triathlon de Taden
- **02 juin 2024** : triathlon d'Auray

½ finale :

- **15 juin 2024** : triathlon de Vierzon (18)

Finale :

- **21 septembre 2024** : triathlon de Saint Donat Sur l'Herbasse (26)

Classement régional :

Les 6 premiers clubs F et H en duathlon et triathlon seront qualifiés pour les ½ finales.

Pour les manches régionales de triathlon, pour prétendre être sélectionné pour la ½ finale, les clubs devront participer **OBLIGATOIREMENT** à 2 manches sur les 3 proposées. Le classement final sera effectué sur les 2 meilleures manches des 3 étapes.

En cas d'égalité, est déclaré premier le club ayant participé aux 3 manches, puis le club ayant le plus grand nombre de victoires, de deuxième places et ainsi de suite. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière manche courue détermine le classement.

Pour les manches régionales de duathlon, pour prétendre être sélectionné pour la ½ finale, les clubs devront participer **OBLIGATOIREMENT** aux 2 manches.

En cas d'égalité, est déclaré premier le club ayant le plus grand nombre de victoires, de deuxième places et ainsi de suite. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière manche courue détermine le classement.

Un classement sera effectué par le CTL à l'issue de chaque course (H/F) sur les trois premiers coureurs de chaque club (addition des places) pour les courses individuelles.

Un podium sera mis en place après chaque manche et les 3 premières équipes H et F seront récompensées.

Le classement des clubs se fera par l'addition des places des 3 premiers athlètes sur la compétition.

Le premier club se verra attribuer 20 points, le deuxième 18 points, le troisième 16 points puis 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3 points (classement des 15 premiers clubs). Le classement général du circuit sera établi en additionnant les points obtenus par chaque club lors des différentes étapes.

Les 8 premiers jours de l'ouverture des inscriptions, les organisateurs s'engagent à ne valider que les clubs ayant postulés pour le championnat de France des clubs de division 3 (5 athlètes sur les courses individuelles et 1 équipe sur les courses en CLM).

ATTENTION :

Sur tous les sélectifs D3, les athlètes ayant déjà couru sur une manche de D1 ou D2 (dans la saison et la discipline) ne pourront pas rentrer dans le classement.